



Grille d'analyse des critères de sélection et de l'éligibilité des dossiers FSE+ / FTJ

Intitulé de l'appel à projets :	Nouvelle-Aquitaine_CD23_2023_P1-OSH_IAE_ACI_Reconditionnement outils informatiques
Région administrative :	Nouvelle Aquitaine
Service gestionnaire :	Conseil Départemental de la Creuse - service FSE
Prénom et nom de l'instructeur :	Florence JEANTON
Date de finalisation de la grille :	20/06/2024

Légende	Non	La demande de subvention ne respecte pas ce critère
	Insuffisant	La manière dont la demande de subvention prévoit de respecter ce critère est insuffisante
	Partiel	La demande de subvention prévoit de respecter ce critère partiellement
	Optimal	La demande de subvention prévoit de respecter ce critère de manière optimale

		N° 202303774 CAC	N° MDFSE Raison sociale
Enveloppe FSE+/FTJ prévue pour l'AAP : Montant programmé sur cet AAP à l'issue de l'ensemble des comités :		Reconditionnement outils informatiques Co Ordi	Intitulé de l'opération
A. Eligibilité de l'opération			
	Eligibilité des actions de l'opération à l'Appel à projets	OUI	
	Respect des règles d'éligibilité communes et spécifiques	OUI	
B. Respect des principes horizontaux			
	Prise en compte de l'égalité femmes-hommes	OPTIMAL	
	Prise en compte de la lutte contre les discriminations	OPTIMAL	
	Prise en compte de l'accessibilité des personnes handicapées	OPTIMAL	
C. Critères de priorisation			
c.1. Critères nationaux	Capacité à respecter les conditions de suivi et d'exécution des opérations telles que prescrites par les textes européens et nationaux applicables, en particulier les obligations liées au bénéfice d'une aide du FSE+ ou du FTJ	OPTIMAL	
	Le volume de l'aide et la dimension de l'opération sont subordonnés à une analyse en termes de coûts/avantages du financement par le FSE+ ou le FTJ au regard des contraintes de gestion et de suivi de l'opération (par ex : coût moyen par participant)	OPTIMAL	
	Logique de projet (stratégie, objectifs, moyens, résultats)	OPTIMAL	
	Qualité du partenariat réuni autour du projet	OPTIMAL	
	Effet levier du projet, y compris sur l'amélioration de la situation des participants	OPTIMAL	
Critères nationaux applicables à la priorité 5	Nombre de participants, leur ciblage et leur cohérence avec les objectifs du programme et du cadre de performance	OPTIMAL	
	Capacité des projets à répondre à un objectif d'intégration sociale des personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale en leur donnant un accès digne à une alimentation saine, équilibrée et de qualité et à des biens de première nécessité		
	Qualité de l'accompagnement social proposé		
	Présence et qualité de liens avec les producteurs locaux pour la fourniture de produits abordables		
	Prise en compte de l'impact environnemental des opérations avec un objectif de réduction de cet impact		
c.2. Critères locaux (Indiqués dans l'AAP)	Capacité des projets à limiter au minimum les déchets d'emballage		
	Association/emploi de personnes issues des groupes défavorisés pour la fourniture de l'aide		
	L'impact du projet sur l'objectif poursuivi, le public accompagné et le territoire ;	OPTIMAL	
	L'effet levier pour l'emploi ;	OPTIMAL	
	La cohérence avec d'autres programmes ou dispositifs mis en œuvre sur le territoire (ex : le Programme Départemental d'Insertion) ; L'expérience du porteur de projet dans le domaine et/ou sur les fonds européens ;	OPTIMAL	

Nombre de non respect :	0	0	0
Nombre de respect insuffisant :	0	0	0
Nombre de respect partiel :	0	0	0
Nombre de respect optimal :	10	0	0

En cas de pondération, veuillez insérer votre système de calcul en lieu et place du tableau ci-dessus

Conclusion de l'instruction (favorable / défavorable)	favorable		
Justification	Le porteur répond de façon optimale à l'ensemble des critères.		
Avis du comité (favorable / défavorable / ajourné)			